



# Assemblée générale

Soixante et unième session

Documents officiels

Distr. générale  
28 décembre 2006  
Français  
Original: anglais

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 19<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 25 octobre 2006, à 10 heures

*Présidente* : M<sup>me</sup> Intelmann ..... (Estonie)  
*puis* : M. Fonseca (Vice-Président) ..... (Brésil)  
*puis* : M<sup>me</sup> Intelmann (Présidente) ..... (Estonie)

## Sommaire

Point 53 de l'ordre du jour : Développement durable

- a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes
- d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- f) Convention sur la diversité biologique
- g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa neuvième session extraordinaire

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

06-58446 (F)



*La séance est ouverte à 10 h 15.*

**Point 53 de l'ordre du jour : Développement durable**

- a) **Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable** (A/61/93, 126 et 258; A/C.2/61/4)
- b) **Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement** (A/61/72-E/2006/54, A/61/75-E/2006/49 et A/61/76-E/2006/51; A/61/181, 268 et 277)
- c) **Stratégie internationale de prévention des catastrophes** (A/61/229 et Corr.1; A/C.2/61/CRP.1)
- d) **Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures** (A/61/225)
- f) **Convention sur la diversité biologique** (A/61/225)
- g) **Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa neuvième session extraordinaire** (A/61/25 (Supp. n° 25) et 322)

1. **M. Civili** (Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations) dit que l'attribution du prix Nobel de la paix récompensant des efforts de lutte contre la pauvreté et en faveur du développement durable met en évidence les liens inextricables qui existent entre le développement et la paix. La notion de développement durable s'est transformée en un cadre global, adopté au niveau international, pour la promotion de la croissance, le progrès social et la protection de l'environnement. Au Sommet mondial de 2005, les chefs de gouvernement ont réaffirmé leur détermination de réaliser intégralement et dans les délais prévus les objectifs de développement durable et notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. L'Assemblée générale continue de jouer un rôle important dans la conduite des efforts de la communauté internationale à cet effet.

2. Le développement durable est devenu une entreprise vraiment mondiale. Les gouvernements restent des acteurs clés, mais un large éventail d'autres acteurs – société civile, entreprises, industrie et collectivités locales – jouent un rôle de plus en plus important dans la mise en œuvre. De nombreux gouvernements ont pris la direction du mouvement, mais il y a eu aussi de nombreuses initiatives locales. Un nombre croissant de municipalités prennent des mesures dans des domaines comme la lutte contre le changement climatique et, dans le cadre d'un réseau mondial de 675 collectivités locales, de nombreuses villes ont adopté des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et appliqué des politiques de protection du climat. Les entreprises sont de plus en plus conscientes du fait que les questions sociales et environnementales ont une incidence sur leur rentabilité à long terme et parfois sur leur valeur boursière. Il y a aussi des progrès dans le domaine de l'éducation, qui est une des clefs du développement durable. Les universités des pays en développement comme des pays développés proposent un nombre croissant de cours de tous niveaux qui permettent aux dirigeants de demain de se former au développement durable.

3. La Commission du développement durable a réorienté ses travaux en fonction de l'évolution de la mise en œuvre et dans le cadre de la réforme globale du système des Nations Unies. L'Assemblée générale définit les grandes orientations et le Conseil économique et social se concentre sur la coordination centrale à l'échelle du système, tandis que la Commission fait progresser la mise en œuvre au moyen de son cycle thématique biennal. Les États, la société civile et le secteur privé, qui prennent des initiatives concrètes, s'attendent à ce que les organismes des Nations Unies produisent eux aussi des résultats visibles sur le terrain. C'est cette attente qui anime les travaux de la Commission, qui se concentre actuellement sur l'énergie, l'industrie, la pollution atmosphérique et le changement climatique.

4. L'accès à des réseaux d'énergie modernes est essentiel pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'amélioration du rendement énergétique réduira la consommation d'énergie, accroîtra les économies d'énergie, réduira les émissions de gaz à effet de serre et accroîtra la compétitivité des industries. Les énergies renouvelables jouent un grand rôle à cet égard. La

plupart des pays resteront tributaires des combustibles fossiles, dont la demande devrait continuer de progresser. Le défi n'est donc pas seulement environnemental mais concerne aussi l'ensemble de l'économie et de la société, ce qui a des effets indirects sur l'environnement.

5. Il n'y a pas de solution unique, mais le développement durable est la meilleure stratégie pour relever le défi. La mise au point et la diffusion de technologies énergétiques propres est une priorité et le partage de ces technologies avec les pays en développement, tenant dûment compte des droits de propriété intellectuelle, doit faire partie intégrante de la stratégie mondiale de lutte contre le changement climatique. Il faut mobiliser des ressources additionnelles, notamment sous forme d'APD, pour aider les pays en développement à répondre à la demande croissante d'énergie, à investir dans des technologies propres et à faibles émissions de carbone et à assumer le coût de l'adaptation au changement climatique. Les petits États insulaires en développement sont particulièrement vulnérables face au changement climatique; il faut les aider à réduire cette vulnérabilité.

6. L'évolution récente en matière de développement durable est encourageante, mais il est urgent d'accélérer la mise en œuvre. Les partenariats permettent de multiplier l'impact des interventions et de mobiliser de nouvelles ressources et de nouveaux moyens d'action. L'orateur appelle la Commission à se concentrer sur la définition d'orientations stratégiques concernant les moyens de faire progresser la mise en œuvre.

7. **M. Egeland** (Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence), présentant le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (A/61/229 et Corr.1) et l'Étude mondiale des systèmes d'alerte précoce (A/C.2/61/CRP.1), dit qu'il y a eu en 2006 un nombre de catastrophes supérieur à la moyenne. En août, on avait déjà enregistré 267 catastrophes affectant 91 millions de personnes. Ce nombre est supérieur de 30 à la moyenne. La situation pourrait encore s'aggraver. Les séismes menacent de faire plus de victimes et de dégâts matériels, essentiellement en raison de l'urbanisation et de l'augmentation de la vulnérabilité, et le phénomène El Niño en cours dans le Pacifique pourrait provoquer plus de sécheresses et

d'inondations l'an prochain. Un des effets les plus redoutés du réchauffement de la planète, l'aggravation de l'intensité et de la fréquence des événements météorologiques extrêmes, semble déjà se manifester.

8. Toutefois, comme le dit le Secrétaire général dans son rapport, il y a des signes qui montrent que les gouvernements, les organisations et les citoyens sont conscients du problème et prennent de plus en plus des mesures pour réduire le risque de catastrophe. Le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : Renforcer la capacité de récupération des pays et des collectivités face aux catastrophes a fondamentalement modifié la manière d'appréhender le problème des risques naturels. Le rapport donne de nombreux exemples d'efforts visant à renforcer la capacité de réponse des communautés. La sensibilisation au risque et l'éducation sont aussi au programme, avec des initiatives nationales de sensibilisation aux risques locaux par le biais de l'éducation primaire et secondaire. Au niveau international, de nouvelles approches répondent aux préoccupations nationales. Les politiques et pratiques de réduction des risques offrent des moyens éprouvés de s'adapter à l'évolution des risques climatiques tout en obtenant d'autres effets positifs. L'Étude mondiale des systèmes d'alerte précoce contient de solides recommandations pour la mise en œuvre d'un vaste système mondial d'alerte précoce.

9. Pour faire de réels progrès, les États doivent honorer les engagements découlant du Cadre de Hyogo. Rappelant que les États ont reconnu qu'ils étaient les premiers responsables de la mise en œuvre effective de ce cadre, l'orateur dit qu'un nombre croissant de pays s'engagent activement. Depuis la rédaction du rapport, le nombre de gouvernements qui ont désigné officiellement des centres de liaison pour la mise en œuvre a atteint 87. Ces centres renforcent la coordination entre les parties prenantes et aux niveaux régional et international. Soulignant que le mouvement doit être accompagné par des investissements accrus, l'orateur appelle les institutions bilatérales et multilatérales de financement à fournir les ressources nécessaires et se félicite de la nouvelle facilité créée par la Banque mondiale.

10. Il importe aussi de renforcer les capacités mondiales et régionales. Au cours de l'année écoulée, l'orateur a supervisé le renforcement du réseau de la Stratégie. Il y a eu en outre des consultations approfondies avec les gouvernements dans le cadre du

Groupe d'appui à la Stratégie et de la session de fond de 2006 du Conseil économique et social. Le réseau renforcé fournira une évaluation des progrès de la réduction des risques de catastrophe, améliorera la cohérence de l'action internationale par une collaboration plus étroite et un travail d'équipe et fera un plaidoyer systématique en faveur de la réduction du risque et de la vulnérabilité et du partage des connaissances entre les praticiens et les experts. Le principal mécanisme du réseau est le Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe, qui permettra à un éventail plus large de partenaires de participer à la fourniture d'orientations techniques et d'un appui au réseau de la Stratégie. L'orateur compte sur un engagement actif d'experts nationaux pour la préparation et la conduite de la première session du Dispositif mondial, qui se tiendra en juin 2007.

11. L'orateur remercie tous les gouvernements qui ont financé le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, mais les exhorte à accroître le montant et la prévisibilité de leurs contributions. Le secrétariat de la Stratégie ne reçoit aucun financement du budget ordinaire de l'ONU. L'orateur espère que la Commission fera des recommandations à cet égard.

12. **M. de Boer** (Secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques), présentant son rapport sur les travaux de la Conférence des Parties à la Convention (document A/61/225), dit que la coopération internationale sur le changement climatique a fait de grands progrès l'an dernier avec l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto, la réunion de Gleneagles du Groupe des Huit, le Sommet mondial de 2005 et, plus récemment, la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Montréal à la fin de 2005, qui a englobé la onzième session de la Conférence des Parties à la Convention et la première réunion des Parties au Protocole de Kyoto. À cette réunion, les parties ont adopté 36 décisions, approuvé les modalités de contrôle de l'application et élu les membres du Comité de supervision.

13. Parmi les trois mécanismes de flexibilité des protocoles, le mécanisme pour un développement propre a connu une croissance exponentielle durant l'année écoulée. Le nombre de projets enregistrés atteignait 356 à la fin d'octobre 2006, et plus de 800 autres projets étaient dans la filière. Ces projets devraient réduire de 1,4 milliard de tonnes les

émissions d'ici à 2012, tandis qu'on estime que le marché des émissions de carbone atteindra 30 milliards de dollars à la fin de 2006. Toutefois, ce marché a besoin de certitudes au-delà de 2012.

14. La prochaine conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Nairobi, devrait décider de rendre l'exécution conjointe totalement opérationnelle en tant que deuxième mécanisme fondé sur des projets, pour lequel l'infrastructure nécessaire a été créée en 2006. On a en outre entrepris des travaux visant à renforcer le mécanisme pour un développement propre et à élargir son champ d'application sectoriel et géographique. Il faut en particulier aider de nombreux pays d'Afrique à y participer pleinement. Le secrétariat de la Convention-cadre collabore avec des partenaires du système des Nations Unies pour intensifier les activités de renforcement des capacités et mobiliser les acteurs clefs, notamment dans le secteur privé. À Nairobi, les parties devraient s'accorder sur les activités à mener jusqu'en 2008 dans le cadre du programme de travail quinquennal de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique. Elles devraient en outre faire des recommandations au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sur les points à améliorer dans le cadre de l'examen du mécanisme financier. Le Fonds d'adaptation, mécanisme essentiel pour appuyer les activités des pays en développement, doit être financé en partie par les recettes du mécanisme pour un développement propre; un accord politique à Nairobi sur sa gestion est indispensable pour permettre des progrès en matière d'adaptation. Les parties devraient aussi prendre à Nairobi une décision sur les résultats de l'étude du processus d'examen du cadre pour le transfert de technologie et sur le mandat du Groupe d'experts sur le transfert de technologie.

15. Le double mécanisme envisagé pour les débats visant à déterminer l'orientation future de l'action mondiale concernant le changement climatique consiste à créer un groupe de travail spécial à composition non limitée au titre du Protocole de Kyoto et à engager un processus de concertation au titre de la Convention. Dans les deux cas, il faudra examiner les efforts d'atténuation et d'adaptation à long terme et les moyens de réduire le coût du respect des engagements et d'employer les économies ainsi réalisées pour rendre la croissance plus propre, faciliter les flux de

technologie, renforcer les capacités et financer l'adaptation, peut-être en concluant un pacte autofinancé.

16. Rappelant la décision prise à Montréal de maintenir le lien institutionnel entre le secrétariat de la Convention-cadre et l'ONU jusqu'à ce qu'un réexamen soit jugé nécessaire par la Conférence des Parties ou par l'Assemblée générale, l'orateur dit que le secrétariat de la Convention-cadre collabore avec ses partenaires du système des Nations Unies pour intégrer le changement climatique dans les politiques de développement. Le changement climatique est étroitement lié au développement durable et a des incidences sur l'économie. L'adaptation au changement climatique est liée à la réduction des risques de catastrophe, à la sécurité alimentaire, à la disponibilité d'eau et à la santé publique, tandis que l'atténuation du changement climatique est liée aux efforts visant à assurer la sécurité énergétique. On ne pourra relever le défi qu'en tenant compte de toutes les interactions, ce qui exige une action et une direction mondiales.

17. Un encadrement au niveau mondial est indispensable. D'après l'Agence internationale de l'énergie (AIE), il faudra investir 17 billions de dollars dans le secteur de l'énergie au cours des 25 ou 30 ans à venir pour accélérer la croissance et éliminer la pauvreté. Cet investissement doit être viable. Dans les 5 à 10 ans, il faudra remplacer 40 % de la puissance installée mondiale pour la production d'électricité et les décisions à prendre engageront la communauté internationale pour 30 à 50 ans. Selon un économiste réputé, si l'on ne fait pas les bons choix, le changement climatique causera une défaillance du marché encore plus grave que le total des dégâts dus aux deux guerres mondiales et à la Dépression, ce qui retardera la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement de plusieurs générations. Tout le monde est conscient du problème et sait qu'il y a des solutions. Diriger signifie ne pas attendre que d'autres prennent l'initiative et assumer des responsabilités communes mais différenciées.

18. **M. Djoghla** (Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique), présentant son rapport (document A/61/225), dit que la perte de biodiversité continue au même rythme. Trois espèces disparaissent toutes les heures et 20 hectares de forêt sont détruits toutes les minutes. D'après le Bilan du Millénaire relatif aux écosystèmes, le changement climatique est une des causes profondes de la perte de

biodiversité. Le monde est à la veille de la plus vaste extinction d'espèces depuis l'apparition de la vie sur Terre et, pour la première fois, ce phénomène est dû à l'action de l'homme. Au Sommet mondial sur le développement durable, tenu à Johannesburg en 2002, les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à réduire sensiblement le rythme de la perte de biodiversité d'ici à 2010. D'après le Bilan du Millénaire relatif aux écosystèmes, cet objectif est réalisable à condition que la communauté internationale redouble d'efforts.

19. Cet appel a été entendu. L'orateur mentionne en particulier la décision prise à la troisième réunion de la Conférence constituée en réunion des parties au Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques au sujet des documents devant accompagner les cargaisons d'organismes vivants modifiés destinés à l'alimentation humaine ou animale ou à la transformation, ce qui rend pleinement opérationnel le Protocole sur la biosécurité; l'adoption à la huitième réunion de la Conférence des Parties de mesures qui introduiront une phase de mise en œuvre renforcée de la Convention; la décision prise par le Président du Brésil de protéger 6,4 millions d'hectares de forêt amazonienne; la création d'une Équipe spéciale des chefs de secrétariat sur l'objectif biodiversité 2010; la décision prise par 10 grands jardins botaniques de s'associer à la phase de mise en œuvre renforcée de la Convention; la décision prise à la huitième réunion de la Conférence des Parties, tenue à Curitiba, de conclure les négociations relatives au régime international d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages d'ici à 2010; l'appel lancé par plus de 122 ministres à Curitiba en faveur de l'intégration de la biodiversité dans les politiques de développement; la proposition du Secrétaire général d'intégrer l'objectif biodiversité 2010 dans le septième objectif du Millénaire; la demande du Président du Groupe des 77 d'adopter un programme d'action pluriannuel pour la promotion de la coopération Sud-Sud pour la mise en œuvre de la Convention; l'adoption à la Conférence sur la biodiversité dans la coopération européenne pour le développement, tenue à Paris en septembre 2006, du Message de Paris intégrant la biodiversité dans la coopération européenne pour le développement; et enfin la récente décision du Timor-Leste de déposer son instrument de ratification, devenant ainsi la 189<sup>e</sup> partie à la Convention. Rappelant que la Convention doit être universelle et qu'aucun État ne peut se contenter d'être

un simple observateur s'agissant de protéger la vie sur Terre, l'orateur invite les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention. Il exhorte l'Assemblée générale à proclamer 2010 Année internationale de la biodiversité.

20. **M. Obermeyer** (Programme des Nations Unies sur l'environnement), intervenant au nom du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies sur l'environnement (PNUE), dit que l'utilisation raisonnée des ressources naturelles est une condition d'un développement durable. À l'occasion de la Journée du déficit écologique, le 9 octobre, il a été annoncé que pour le reste de 2006 le rythme de consommation des ressources naturelles serait supérieur à celui de leur renouvellement. Il n'y aura tout simplement pas assez de ressources naturelles pour fournir indéfiniment les avantages économiques qu'elles procurent. Le déclin des prestations de l'écosystème se répercute sur le bien-être de toutes les populations de la planète, mais principalement sur les plus vulnérables. Il est en outre une cause d'insécurité là où la rivalité pour des ressources rares exacerbe les effets de la pauvreté.

21. Le changement climatique provoque de plus en plus de catastrophes météorologiques extrêmes. La population, pour l'essentiel pauvre, qui vit dans des environnements exposés aux catastrophes naturelles est en augmentation. La forte demande de matières premières des pays émergents accroît le stress environnemental, bien que la nécessité de modifier les modes de production et de consommation actuels, qui ne sont pas viables, soit largement admise.

22. L'orateur évoque quelques points clefs en rapport avec les résultats de la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement et la question de la composition universelle de cet organe, eu égard en particulier à l'approbation de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, et l'accent mis par les participants sur les aspects environnementaux de l'énergie et du tourisme. Dans son rapport sur la question de la composition universelle (A/61/322), le Secrétaire général a conclu qu'il convenait de poursuivre la réflexion, lorsque la réforme des activités environnementales des Nations Unies aura été examinée plus à fond. Durant les quelques mois écoulés depuis l'entrée en fonction du Directeur exécutif, le PNUE a lancé plusieurs réformes internes visant à mieux s'acquitter de son mandat et

répondre aux besoins des États membres. Il a cherché à conclure des partenariats stratégiques avec d'autres entités des Nations Unies pour contribuer collectivement à la viabilité environnementale et à assurer une présence stratégique dans les pays dans lesquels il opère. Le partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres organismes se développe rapidement et, dans le cas du PNUD, il débouchera sur la création d'un centre commun sur la pauvreté et l'environnement à Nairobi, une collaboration concernant le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), l'harmonisation des systèmes financiers et administratifs et une coopération pour la production du prochain rapport sur le développement humain.

23. La mise en œuvre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités a été intégrée dans tous les éléments du programme de travail du PNUE pour l'exercice biennal en cours et dans le projet de programme de travail et de budget de l'exercice 2008-2009. En outre, le PNUE a engagé des discussions avec les gouvernements au sujet de propositions visant à accroître la pertinence du Forum.

24. À sa vingt-quatrième session, le Conseil d'administration devrait examiner la gouvernance économique. À ce titre, le Directeur exécutif attend avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur le Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement et la reprise des travaux du processus consultatif informel sur le cadre institutionnel des activités environnementales des Nations Unies. Les débats de l'Assemblée générale seront essentiels pour définir la voie à suivre pour lutter contre la dégradation de l'environnement et définir des directives opérationnelles pour le renforcement des capacités environnementales et de conservation, ainsi que pour la diffusion de technologies propres.

25. **M<sup>me</sup> Zia** (Afrique du Sud), intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, appelle les pays développés à coopérer avec les pays du Sud en matière de recherche-développement pour faciliter le transfert de technologies avancées et appropriées afin d'améliorer l'accès des pauvres à la technologie et de renforcer les capacités des pays en développement pour la mise au point de technologies propres.

26. Il convient que l'organisation des travaux de la quinzième session de la Commission du développement durable et de sa réunion préparatoire tiennent compte de la décision prise à la onzième session de la Commission d'accorder la même importance à tous les points énoncés dans l'Action 21 et dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Il faut réserver assez de temps aux négociations et, à cet effet, il convient de distribuer le document de base aux participants au plus tard avant le début de la session.

27. Une volonté politique et une appropriation nationale fortes sont essentielles pour la mise en œuvre effective de la Stratégie de Maurice et il faut accroître les ressources disponibles à cet effet. Le Groupe des 77 et la Chine appellent la communauté internationale à fournir l'appui et les ressources nécessaires pour transformer la vulnérabilité des petits États insulaires en développement en force, créativité, capacité de résistance et initiative.

28. Les pays en développement sont de plus en plus exposés à des catastrophes et une aide accrue est nécessaire. Leurs partenaires de développement peuvent les aider à formuler les réglementations nécessaires pour atteindre les cinq objectifs prioritaires définis dans le Cadre d'action de Hyogo.

29. Le Groupe des 77 et la Chine réaffirment la nécessité de lutter contre les effets néfastes du changement climatique et en particulier de promouvoir l'adaptation des pays en développement, qui ont besoin de savoir-faire et de capacités renforcées pour mettre en œuvre les engagements internationaux et mieux tirer profit du mécanisme de développement propre. L'orateur exhorte les pays développés à ratifier le Protocole de Kyoto et à intensifier leurs efforts visant à assurer sa mise en œuvre effective. Il faut que les pays industrialisés tiennent leur engagement de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il convient d'intensifier la coopération internationale, en particulier dans le cadre du mécanisme.

30. La majorité des États parties à la Convention sur la diversité biologique sont aussi membres du Groupe des 77 et sont bien conscients du rôle fondamental que joue la biodiversité dans leur développement. Le Groupe attache la plus grande importance à la réalisation rapide, équilibrée et complémentaire des objectifs de la Convention et se félicite des récentes décisions relatives à l'application des instruments environnementaux. Il appuie la proposition de

proclamer 2010 Année de commémoration de la protection internationale de la biodiversité et se félicite de la convocation d'un groupe d'experts chargé d'élaborer un plan de travail pour la coopération Sud-Sud.

31. Pour conclure, l'orateur dit que le Groupe appuie le Conseil d'administration du PNUE et ses décisions et attend avec intérêt la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques. Il appelle la communauté internationale à fournir l'aide financière et la coopération nécessaires pour la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali.

32. *M. Fonseca (Brésil), Vice-Président, prend la présidence.*

33. **M<sup>me</sup> Toro** (Finlande), intervenant au nom de l'Union européenne; des pays en voie d'accession (Bulgarie et Roumanie); des pays candidats (Croatie et ex-République yougoslave de Macédoine); des pays engagés dans le processus de stabilisation et d'association (Albanie, Bosnie-Herzégovine et Serbie); et de la Moldova et de l'Ukraine, réaffirme leur ferme volonté de mettre en œuvre les résultats du Sommet mondial sur le développement durable et du Sommet mondial de 2005. Le processus consultatif informel est un point de départ important pour la création d'un cadre solide et efficace de gouvernance environnementale au niveau international et il convient de le relancer.

34. Il convient de renforcer le PNUE et de réviser son mandat et de le financer par des contributions stables et prévisibles pour lui permettre d'agir sur un pied d'égalité avec les autres organismes des Nations Unies. En tant qu'institution spécialisée, le PNUE serait mieux armé pour conduire l'action nécessaire pour relever les défis environnementaux actuels et futurs.

35. L'Union européenne appuie la recommandation faite par le Secrétaire général dans le document A/61/258 de renforcer l'engagement en faveur du développement durable en redoublant d'efforts pour la mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg. En outre, elle attend beaucoup de la quinzième session de la Commission du développement durable, qui devrait déboucher sur des solutions efficaces concernant le groupe thématique et sur une meilleure compréhension des interactions et de l'impact sur le développement durable.

36. Un meilleur accès à une énergie fiable et peu coûteuse est indispensable pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et l'Union européenne souhaite promouvoir l'intégration des questions énergétiques dans les plans nationaux de développement. Elle invite les autres membres à suivre son exemple en ce qui concerne l'adoption d'objectifs nationaux et régionaux en matière de rendement énergétique et de part des énergies renouvelables dans la production et la consommation d'énergie. Pour ce qui est du développement industriel, il convient d'intensifier les efforts de promotion de modes durables de consommation, de production et de gestion des ressources naturelles et d'adopter une approche intégrée de la lutte contre la pollution atmosphérique et le changement climatique.

37. L'Union européenne coopère depuis longtemps avec les petits États insulaires en développement pour lutter contre la dégradation de l'environnement et réduire leur vulnérabilité particulière face au changement climatique. Des catastrophes récentes ont souligné la nécessité de mettre au point et de renforcer une réduction efficace des risques de catastrophe, des systèmes d'alerte précoce, des secours d'urgence, des capacités de relèvement et de reconstruction, des mesures d'adaptation et des technologies dans ces États.

38. L'Union européenne se félicite de la création du Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement de la Banque mondiale et approuve les processus menés en vue de renforcer le système de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. Elle approuve la recommandation du Secrétaire général concernant la nécessité d'accroître les investissements dans le suivi du climat et les activités connexes de gestion et de réduction des risques de catastrophe hydrométéorologiques et l'inclusion de la réduction des risques dans les politiques et programmes nationaux d'adaptation au changement climatique. Il convient que la communauté internationale mette au point des outils pour mesurer le niveau des investissements dans la préparation, notamment au niveau national, et pour intégrer les savoirs autochtones dans la conception et l'exécution des activités de préparation.

39. L'Union européenne se félicite des résultats de la onzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique et de la réunion des Parties au Protocole de

Kyoto. Il convient d'explorer de nouvelles stratégies tenant compte de l'urgence de la lutte contre le changement climatique et de l'ampleur de la tâche. L'Union européenne souhaite en outre étudier de nouveaux engagements des pays développés au titre du Protocole et engager un réexamen complet de celui-ci.

40. La politique climatique doit appuyer les autres objectifs de développement durable et renforcer la coopération pour la création de capacités, le transfert de technologie et l'aide internationale aux pays en développement pour la gestion de l'impact du changement climatique et des capacités d'adaptation. Au niveau national, des mesures d'atténuation de l'impact du changement climatique, comme le développement de l'emploi d'énergies à faibles émissions de carbone, faciliteraient la réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs.

41. Le débat en cours sur le renforcement de la Convention sur la lutte contre la désertification et sa mise en œuvre est très important et il convient d'intensifier les efforts visant à prévenir la dégradation des terres et ses effets sur la pauvreté. La septième session de la Conférence des Parties à la Convention, tenue en octobre 2005, a débouché sur la formulation d'une stratégie pour l'amélioration de l'application de la Convention durant la décennie suivante. À cet effet, l'Union européenne collabore avec ses partenaires dans le cadre d'un groupe de travail d'intersession. Il faut aussi aborder la dimension mondiale de la désertification et, par conséquent, la nécessité d'intégrer les Conventions de Rio dans une approche complémentaire tenant compte de leurs interactions avec le développement.

42. La dégradation de l'environnement a des répercussions particulièrement fortes sur les corvées quotidiennes des femmes des zones rurales pauvres. En outre, ces femmes peuvent apporter une grande contribution au développement rural car elles travaillent avec les ressources naturelles tous les jours. L'Union européenne se félicite donc des réunions internationales tenues en Chine et au Mali en 2006 au sujet du rôle des femmes et des jeunes dans la lutte contre la désertification.

43. Soulignant la volonté de l'Union européenne de réduire la perte de biodiversité d'ici à 2010, l'oratrice appelle l'attention sur la nécessité de renforcer les moyens nationaux de conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, de trouver des moyens de



surmonter les obstacles et d'aider les pays à mettre en œuvre les stratégies et plans d'action nationaux de protection de la biodiversité. En particulier, il faut faciliter, lorsqu'il y a lieu, l'intégration de ces plans dans les programmes de développement que les pays se sont appropriés et mettre en place des mécanismes efficaces pour suivre la réalisation de l'objectif de 2010. Il convient de noter qu'à la réunion des parties au Protocole de Cartagena sur la biosécurité, tenue en mars 2006, les ministres et les chefs d'entreprise ont engagé un dialogue pour la première fois. L'Union européenne est aussi consciente du rôle essentiel de la Convention sur la diversité biologique en tant qu'appui aux travaux de l'Assemblée générale concernant la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les eaux internationales.

44. À l'évidence, de nombreux participants à la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE ont ressenti la nécessité de donner au PNUE un rôle plus ciblé en tant que pilier environnemental du système des Nations Unies. L'oratrice se félicite de la nomination du Directeur exécutif du PNUE et lui promet l'appui indéfectible de l'Union européenne.

45. L'adoption de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques est un résultat majeur; les premières mesures de rationalisation et de regroupement des accords environnementaux multilatéraux dans le domaine des produits chimiques et des déchets ont été prises. L'Union européenne est résolue à participer au renforcement des capacités des pays en développement en matière de protection de l'environnement en tant que moyen d'améliorer la gouvernance internationale de l'environnement.

46. Vu l'évolution des villes et leur impact sur la mise en œuvre du programme Habitat, l'Union européenne appuie avec enthousiasme la recommandation du Secrétaire général d'accorder un rang de priorité élevé à l'intégration de l'assainissement des taudis dans les stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté pour la réalisation des objectifs du Millénaire.

47. **M. Hannesson** (Islande) dit que sa délégation est satisfaite des résultats de la quatorzième session de la Commission du développement durable et attend beaucoup de la session de politique qu'elle doit tenir en avril et mai 2007. La communauté internationale

doit trouver les moyens de sauvegarder les écosystèmes de la planète tout en poursuivant le processus de développement et en stimulant la croissance. À long terme, les pays devront réduire leur dépendance à l'égard des énergies fossiles et accroître considérablement la part des énergies renouvelables.

48. Il faut mettre en place un cadre institutionnel et politique propice à la promotion de l'emploi d'énergies renouvelables. Il convient d'encourager les institutions internationales de financement à donner plus de place à ces énergies dans leurs stratégies de prêt. La délégation de l'orateur se félicite de l'annonce faite par le représentant de la Banque mondiale selon laquelle la Banque était en train de formuler un cadre pour l'énergie propre afin de relever le défi et de trouver des sources d'énergie abordables et économiques pour alimenter la croissance tout en préservant l'environnement. Elle félicite la Banque mondiale de son intention d'explorer de nouvelles possibilités de financement pour promouvoir l'investissement dans les énergies propres.

49. L'énergie géothermique et hydraulique représentent plus de 70 % de la consommation d'énergie primaire de l'Islande. Ce pays est engagé depuis longtemps dans la coopération internationale pour l'utilisation durable de l'énergie et le Programme de formation sur l'énergie géothermique de l'Université des Nations Unies qu'il a accueilli permet de faire profiter les pays en développement de l'expérience acquise.

50. L'orateur souligne la nécessité de faire avancer l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Sa délégation constate avec satisfaction que l'infrastructure régionale a été renforcée et que les trois régions concernées ont toutes défini des cibles et des priorités pour la mise en œuvre. Elle attend avec intérêt de pouvoir étudier le fruit de leur travail sous la forme d'une synthèse qui définirait les orientations de la coopération visant à assurer le succès de la Stratégie. L'engagement pris par son pays à Maurice d'appuyer les projets et programmes de mise en œuvre est le début d'un partenariat et d'une coopération fécondes.

51. *M<sup>me</sup> Intelmann (Estonie) reprend la présidence.*

52. **M. Jenie** (Indonésie) dit qu'on est de plus en plus conscient du fait que seule une action mondiale

concertée et coordonnée permettra de relever le défi de la réduction de la pauvreté, de la protection de l'environnement et d'un développement équilibré. Des progrès ont été faits dans de nombreux pays, mais un tiers de la population mondiale vit encore dans la pauvreté. Vu l'augmentation de la demande mondiale de ressources naturelles et la fréquence d'événements climatiques extrêmes et de catastrophes naturelles, il est essentiel de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et d'exécuter le Plan de mise en œuvre de Johannesburg pour le développement durable. Il semble qu'il y a un renouveau de l'engagement en faveur du développement durable à tous les niveaux, mais tous les risques ne sont pas écartés. Il convient de rendre le Protocole de Kyoto pleinement opérationnel pour atténuer les effets du changement climatique, en particulier dans les pays les plus vulnérables et les plus exposés aux catastrophes.

53. L'Indonésie est très reconnaissante à la communauté internationale de son appui indéfectible et espère que le système d'alerte précoce sera bientôt prêt. Il importe de continuer d'appuyer ses efforts de réduction des risques, de gestion des catastrophes, de sensibilisation et de reconstruction et de relèvement à Aceh et à Sumatra Nord. L'Indonésie comprend les préoccupations et les problèmes des petits États insulaires en développement. Dans le cadre de la coopération Sud-Sud, elle a travaillé avec des pays dans le domaine de la gestion du littoral et elle est prête à les aider à mettre en œuvre la Stratégie de Maurice. Elle a lancé un programme national visant à renforcer les capacités des collectivités locales en matière de conservation des ressources naturelle et de lutte contre la dégradation de l'environnement. Elle attache une grande importance à la conservation et à la gestion de sa biodiversité et attend avec impatience l'achèvement du régime international concernant l'accès et le partage des avantages, qui est un des trois piliers de la Convention sur la diversité biologique. Il importe de mettre en œuvre intégralement le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités par des actions concrètes, avec un financement prévisible, suffisant et stable.

54. **M<sup>me</sup> Radu** (Moldova) dit que les priorités actuelles de son pays sont la mise en œuvre de la Directive-cadre de l'Union européenne sur l'eau, la protection de sa biodiversité, la gestion des déchets de polluants organiques et la gestion efficace des terres. Plusieurs projets ont été lancés à cet effet. Par

exemple, la Moldova va exporter de grandes quantités de déchets pollués hérités de l'ère de l'Union soviétique pour recyclage et lancer un autre projet visant à limiter la pollution organique de ses eaux et de la région du nord-ouest de la mer Noire en protégeant les terres contre l'érosion et en créant des systèmes de gestion des déchets en zone rurale. Elle est membre de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU et a été le premier pays à ratifier la Convention sur l'accès à l'information concernant l'environnement. Elle emploie les mécanismes de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux pour établir des relations modernes avec les pays voisins avec lesquels elle partage des cours d'eau.

55. Au niveau national, la Moldova s'efforce d'enrichir son couvert forestier en plantant des arbres et en protégeant les zones humides. Elle devrait adopter une nouvelle loi qui l'aidera à protéger sa biodiversité. Malgré tout cela, il subsiste de nombreux problèmes, tels que la non-intégration des questions environnementales dans les politiques économiques et sociales, la pauvreté, la corruption et la méconnaissance des décisions du Sommet de Johannesburg parmi les responsables. Toutefois, le Gouvernement et de nombreuses ONG environnementales s'efforcent d'y remédier.

56. **M. Severin** (Sainte Lucie), intervenant au nom de l'Alliance des petits États insulaires, dit que, vu les difficultés particulières qui entravent leur développement durable, les membres de l'Alliance continuent d'attacher la plus grande priorité à la Stratégie de Maurice. Le rapport du Secrétaire général (A/61/277) prend note du fait que ces pays sont disposés à prendre des mesures pour continuer de l'appliquer aux niveaux national et régional et dit qu'il faut faire plus d'efforts pour intégrer les question concernant ces pays dans les programmes des organisations et organes compétents du système des Nations Unies. L'Alliance a tenu des réunions régionales pour examiner les programme mondiaux de mise en œuvre de la Stratégie. Elle se félicite des progrès faits à la réunion interrégionale tenue à Rome l'an passé pour adopter des mesures communes pour la mise en œuvre de la Stratégie. Diverses organisations régionales ont été chargées de fournir l'appui nécessaire pour le suivi de la mise en œuvre. L'Alliance exhorte ses partenaires de développement et toute la communauté internationale à fournir les

ressources nécessaires pour renforcer ces organisations. Elle se félicite de la décision de la Commission du développement durable de consacrer une journée de sa session annuelle un an sur deux à l'examen de la mise en œuvre de la Stratégie et encourage vivement la Commission à continuer de se pencher sur les questions intéressant les petits États insulaires en développement lors de ses sessions d'examen.

57. Les pays membres de l'Alliance sont les premiers responsables de leur développement durable, mais il faut que les engagements verbaux de la communauté internationale soient traduits en une action résolue fondée sur le principe des responsabilités communes mais différenciées en matière de développement durable. L'Alliance se félicite des efforts faits par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU pour la mise en œuvre de la Stratégie et appelle tous les organismes compétents des Nations Unies à appuyer ces efforts.

58. Il faut renforcer les capacités des petits États insulaires en développement en matière de recherche, de collecte et d'analyse de données et dans d'autres domaines techniques pour faciliter la formulation et la mise en œuvre de leurs politiques et programmes de développement durable. À cet égard, l'Alliance se félicite des efforts de promotion des énergies nouvelles et renouvelables. La hausse inexorable du prix du pétrole et l'instabilité du marché pétrolier, le mauvais rendement de la production et du transport d'électricité et une dépendance presque totale à l'égard de énergies fossiles sont une cause majeure de vulnérabilité économique pour les pays membres de l'Alliance. Ces derniers comptent donc sur l'appui de leurs partenaires internationaux à leurs efforts de formulation de politiques et de programmes de promotion de l'énergie renouvelables et d'atténuation de l'impact du changement climatique.

59. Une préparation des petits États insulaires en développement contre les phénomènes extrêmes liés aux changements climatiques faciliterait une réponse efficace avant, pendant et après les intempéries et autres catastrophes naturelles. Divers projets nationaux et régionaux de lutte contre les risques associés au changement climatique sont en cours. Au niveau international, l'Alliance exhorte tous les pays à appuyer la Convention-cadre sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto et appelle les pays développés à exprimer leur appui sans réserve à la Stratégie.

60. La création du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires renforcé est une bonne chose, mais il faut encore améliorer et accélérer la réponse humanitaire, en particulier pour ce qui est du financement, pour que les fonds nécessaires soient disponibles et puissent être décaissés sans retard en faveur des pays frappés par une catastrophe. L'Alliance remercie le Groupe des petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales d'avoir facilité la préparation de ses réunions régionales et interrégionales l'an passé. Elle insiste à nouveau sur la nécessité urgente du renforcement de ce groupe. Elle est préoccupée par la détérioration du Réseau d'information des petits États insulaires en développement et continue de réclamer sa revitalisation et son renforcement.

61. **M. Torrington** (Guyana), intervenant au nom du Groupe de Rio, dit que les membres du Groupe sont prêts à participer de manière constructive à la quinzième session de la Commission du développement durable. Il convient que la prochaine réunion préparatoire intergouvernementale continue d'examiner les questions de politique définies durant l'année d'examen. Les quatre questions à l'examen sont toutes importantes et doivent être traitées sur un pied d'égalité et de manière équilibrée, en tenant compte des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable. Comme la quinzième session sera une session de négociation, il faut que le document de négociation soit disponible au début de la session au plus tard. Le Groupe souhaite que, comme il est d'usage, il y ait un rapport distinct sur les questions thématiques pour que chacune d'entre elles soit traitée à fond. Il souligne l'importance du processus préparatoire au niveau régional pour les principales séances de la Commission et du caractère intergouvernemental du processus.

62. Le Groupe réitère son attachement aux trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique et appuie sans réserve la suggestion de proclamer 2010 Année internationale de la biodiversité. Il faut un partage juste et équitable des avantages tirés de l'exploitation des ressources génétiques et il convient d'achever à la dixième session de la Conférence des Parties la négociation d'un régime international contraignant pour l'accès et le partage des avantages. Le Groupe appuie les travaux du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès aux

ressources génétiques et le partage des avantages et l'encouragement à rechercher un accord juste et équitable.

63. Le Groupe se félicite de l'adoption de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et réaffirme la nécessité d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités de gestion des produits chimiques et des déchets dangereux. L'adoption du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités est une mesure positive, mais sa mise en œuvre rencontre de sérieuses difficultés dues principalement au manque de ressources financières.

64. Le Groupe est préoccupé par le fait que des vies et des ressources sont perdues chaque année en raison de catastrophes naturelles et souligne l'importance de la coopération scientifique et technique pour aider ses pays membres à mettre au point des systèmes d'alerte précoce, des plans d'urgence et des stratégies d'adaptation. L'impact du changement climatique est un grave problème pour le développement durable de la région. Le mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto va dans le bon sens, mais il faut des capacités renforcées et des services consultatifs pour concevoir des projets efficaces et obtenir leur agrément. La désertification et la dégradation sont des menaces graves et pourraient avoir des effets dévastateurs pour la société, l'environnement et l'économie.

65. Le Groupe est résolu à mettre en œuvre la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et a organisé des manifestations de sensibilisation dans le cadre de l'Année internationale des déserts et de la désertification. Il se félicite de l'établissement de la Commission de la mer des Caraïbes par l'Association des États de la Caraïbe et invite la communauté internationale à appuyer la promotion de l'Initiative de la mer des Caraïbes.

66. **M. Sadykov** (Kazakhstan) dit que la mise en œuvre des programmes et la réalisation des objectifs adoptés au Sommet mondial sur le développement durable sont de la plus grande importance.

67. L'énergie est essentielle pour réduire la pauvreté, assurer le développement durable et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Comme les énergies fossiles resteront dominantes, il faut mettre au point des technologies plus propres et des méthodes d'exploration plus efficaces. Le renforcement de la coopération pour éliminer le brûlage et l'échappement

des gaz contribuerait beaucoup à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la conservation de l'énergie et donc à l'augmentation de l'offre.

68. Le Plan d'action sur la sécurité énergétique mondiale adopté au Sommet du Groupe des Huit tenu en juillet 2006 à Saint-Pétersbourg et l'inauguration le même mois de l'oléoduc Bakou-Tbilissi-Ceyhan pour l'exportation de pétrole brut contribueront beaucoup à répondre aux besoins en énergie de la planète et à la réalisation de divers objectifs clefs liés à l'environnement et au développement. Il importe que les pays développés aident les pays en développement à diversifier leurs technologies et équipements pour réduire leur dépendance à l'égard des combustibles fossiles.

69. L'orateur appelle l'attention sur les initiatives que son pays a prises pour diversifier son économie en respectant le principe du développement durable, accroître le rendement énergétique et mettre en valeur des énergies nouvelles. En outre, il est prévu d'adopter en 2006 un code harmonisant la loi nationale sur l'environnement avec les normes internationales.

70. Le gouvernement du pays de l'orateur attache une grande importance à la coopération internationale pour la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et est en train de ratifier le Protocole de Kyoto. Une plus large utilisation du mécanisme pour un développement propre du Protocole stimulerait les efforts nationaux visant à mettre en valeur des sources d'énergie efficaces et peu polluantes et il convient de le simplifier.

71. **M. Karanja** (Kenya) dit que sa délégation se félicite du fait que les diverses parties prenantes de toutes les régions du monde ont adhéré aux initiatives de développement durable. Elle se félicite aussi des initiatives prises dans son pays par des entreprises étrangères en partenariat avec l'État et des entreprises nationales dans le cadre du mécanisme pour un développement propre. Il convient que les gouvernements jouent un rôle de chef de file et encouragent la participation d'autres parties prenantes. Le développement durable exige la mise en œuvre intégrale des engagements pris à cet effet par la communauté internationale.

72. La désertification, qui reste une sérieuse menace pour le développement durable, a été négligée. Il convient que la communauté internationale appuie les

efforts des pays affectés par la sécheresse et la désertification, notamment en ratifiant et en appliquant intégralement la Convention sur la lutte contre la désertification.

73. Le gouvernement du pays de l'orateur réaffirme son attachement à la mise en œuvre d'Action 21 et des résultats du Sommet mondial sur le développement durable. Il a lancé plusieurs réformes législatives à cet effet à l'issue d'un processus consultatif et participatif auquel ont été associées les principales parties prenantes et organisations de la société civile. On peut relever le défi moyennant une forte volonté politique et l'établissement de vrais partenariats pour promouvoir le développement durable.

74. Il convient de renforcer les commissions régionales de l'ONU pour qu'elles soient en mesure d'apporter un appui efficace au développement durable, comme le prévoit le Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

75. Il faut renforcer progressivement le PNUE de manière à ne pas trop demander dans l'immédiat au système des Nations Unies et aux États Membres, et conserver son mandat actuel. Il convient que tous les États Membres participent au processus. Le travail du PNUE souffre beaucoup du manque de financement fiable. Il convient que l'Assemblée générale accroisse les ressources du budget ordinaire mises à sa disposition. L'incapacité de prendre une décision sur la composition universelle du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement continuera de détourner l'attention de problèmes environnementaux urgents et absorbe le temps et les ressources des États Membres, et il convient de prendre une décision définitive dès que possible. La délégation de l'orateur appelle les États Membres à mettre en œuvre intégralement le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, qui est un aspect majeur du travail du PNUE.

76. **M. Shamanov** (Fédération de Russie) dit que le travail de la Commission du développement durable doit déboucher sur des décisions politiques équilibrées et orientées vers l'action. Des décisions concrètes de la Commission sur la sécurité énergétique apporteraient une contribution majeure aux efforts conjoints de la communauté internationale concernant les questions indissociables que sont le climat et la sécurité énergétique.

77. La délégation de l'orateur a pris note avec satisfaction des résultats de la neuvième session extraordinaire du PNUE tenue en février 2006. Les efforts du nouveau Directeur exécutif, M. Achim Steiner, ont donné au Programme un nouvel élan et entraîné une amélioration qualitative de son travail. L'action de protection de l'environnement doit être un processus intergouvernemental, avec la participation de tous les États Membres, fondé sur le consensus; il est essentiel d'intégrer dans ce processus l'examen des futures recommandations du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement.

78. La Fédération de Russie attache traditionnellement une attention prioritaire aux Principes relatifs aux forêts et appuie les résultats de la sixième session du Forum des Nations Unies sur les forêts. Pour ce qui est de la protection mondiale du climat, il convient d'employer toutes les formes de coopération, avec la plus large participation possible, y compris la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto. Le Bélarus s'est engagé à réduire de 5 % ses émissions de gaz à effet de serre sur la période 2008-2012. La Fédération de Russie se félicite de cette initiative qu'elle appuie et est convaincue que les mesures de lutte contre le changement climatique doivent se fonder sur les efforts communs de tous les pays à hauteur de leurs possibilités réelles et en proportion de leur influence sur le changement climatique. Prenant note avec satisfaction des résultats de la onzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre et de la première réunion des Parties au Protocole de Kyoto, elle pense que la deuxième réunion des Parties au Protocole de Kyoto, qui se tiendra à Nairobi en novembre 2006 en même temps que la douzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre, donnera un contenu concret aux efforts conjoints de la communauté internationale pour les trois axes fondamentaux de la négociation. La Fédération de Russie souhaite un renforcement des bases scientifiques de la coopération dans le domaine du climat, avec la mise en place des réseaux mondiaux d'observation, de suivi et de prévision nécessaires.

79. La Fédération de Russie appuie la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention sur la lutte contre la désertification et juge nécessaire d'améliorer la coordination et de rechercher

une interaction constructive entre des deux conventions et d'autres conventions et structures internationales. Elle a pris note avec intérêt du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles (A/61/229) et se félicite des propositions de réforme du système dans l'esprit du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015. Les activités concernant la réduction des catastrophes naturelles relèvent en premier lieu des organisations compétentes en matière de développement, qui opèrent au niveau des pays et à la demande des gouvernements.

80. **M. Bialek** (Australie) dit que son pays appuie fermement le travail des Nations Unies dans le domaine du développement durable et se félicite de représenter le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États au Bureau de la Commission du développement durable à sa quinzième session.

81. Il n'y aura de progrès dans les domaines de l'énergie, du développement industriel, de la pollution atmosphérique et du changement climatique que si les pays s'emploient à trouver des solutions intégrées. La stabilité politique, une gouvernance politique et institutionnelle efficace et un cadre de politiques propice à la croissance, complétés par des partenariats entre les États et le secteur privé, sont essentiels pour le développement durable.

82. La collaboration dans le cadre de partenariats entre pays est tout aussi importante, en particulier dans le domaine de la politique de l'énergie, pour que les petites économies puissent adopter de nouvelles idées et des pratiques optimales, promouvoir l'innovation locale et créer un environnement propice à la mise au point et à l'emploi de nouvelles technologies. L'Australie participe activement à plusieurs partenariats, dont notamment le Partenariat Asie-Pacifique pour un développement propre et le climat.

83. Résolue à aider ses partenaires à obtenir un développement durable en réglant les problèmes environnementaux, l'Australie est en train de formuler une nouvelle stratégie environnementale pour son programme d'aide internationale, axée sur le changement climatique et l'adaptation, l'eau et la réglementation environnementale.

84. Le pays de l'orateur participe activement aux efforts en cours dans divers cadres pour améliorer la gouvernance environnementale internationale, et pense qu'il faut intégrer l'environnement, le développement

et la gestion des ressources naturelles dans les programmes de développement des Nations Unies. Il se félicite donc des efforts faits par le PNUE dans le cadre du Plan stratégique de Bali pour intégrer les préoccupations environnementales et rationaliser l'exécution du programme en coordination avec le PNUD. L'Australie attend aussi avec intérêt les résultats des débats du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement.

85. **M. González Pérez** (Cuba) dit qu'un système économique et financier mondial inégal et injuste, fruit de la pensée néolibérale, continue d'empêcher la mise en œuvre des stratégies de développement durable, ce qui compromet le développement, l'égalité sociale et la protection de l'environnement. Il cite des chiffres qui montrent la gravité de la détérioration continue de l'environnement et de ses effets négatifs sur les pays en développement, alors que les dépenses militaires ne cessent de croître à vive allure.

86. L'insuffisance des ressources financières, des transferts de technologie et de l'appui au renforcement des capacités continuent d'empêcher les pays en développement d'atteindre les objectifs d'Action 21, du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et des objectifs du Millénaire pour le développement. En outre, il n'y a pas de signes montrant clairement que les pays développés aient l'intention ou la volonté politique nécessaire pour y remédier et ils refusent même d'admettre le principe important de la responsabilité commune mais différenciée en matière de protection du climat. Il est donc impératif que les pays développés tiennent leur engagement de consacrer 0,7 % de leur PIB à l'APD, améliorent l'accès des produits des pays en développement à leurs marchés, transfèrent et partagent des savoir-faire et des technologies de pointe et assument leurs responsabilités. Les arrangements bilatéraux et sous-régionaux de promotion du développement durable ne sauraient remplacer la coopération internationale multilatérale à cet effet.

87. La délégation de l'orateur exhorte la communauté internationale à prêter une attention particulière aux besoins des petits États insulaires en développement, dont la situation économique s'est beaucoup détériorée en raison de la forte contraction de l'APD et de catastrophes naturelles imprévues.

*La séance est levée à 13 heures.*